

UNIREX™ N Series

Graisses pour paliers hautes températures

UNIREX N™ sont des produits de grande qualité au savon complexe de lithium pouvant être utilisés dans les paliers à roulements fonctionnant à haute température. Ces graisses peuvent être utilisées dans une vaste gamme d'applications industrielles et sont particulièrement recommandées pour la lubrification des moteurs électriques. Les graisses UNIREX

Elles ne sont pas prévues pour être utilisées dans des conditions d'extrême pression où des propriétés anti-soudure sont exigées.

UNIREX N 2 répond aux exigences des graisses de lubrification DIN 51825 - K2N - 20L et ISO L-XBDHA 2.

UNIREX N 3 répond aux exigences des graisses de lubrification DIN 51825 - K3N - 20L et ISO L-XBDHA 3.

CARACTÉRISTIQUES :

- Résiste au ramollissement / écoulement hors des roulements à des températures jusqu'à 190°C
- Performance de lubrification jusqu'à 140°C
- Les exigences de puissance au démarrage sont faibles jusqu'à -20 °C (selon la norme DIN 51825)
- Excellente résistance au ramollissement
- Résiste au délavage à l'eau et protège les paliers contre la corrosion
- Effet canalisation : l'aptitude de la graisse à revenir sur la bande de roulement assure des performances excellentes dans les roulements à billes à rainures profondes et à grande vitesse. Unirex N3 est recommandée quand le $nDm > 360\,000$.



* nDm (diamètre moyen du palier en mm X nombre de tr/mn)

SPÉCIFICATIONS ET HOMOLOGATIONS :

Ce produit satisfait ou dépasse les exigences	2	3
DIN 51825:2004-06 - K 2 N -20 L	x	
DIN 51825:2004-06 - K 3 N -20 L		x
ISO 6743-9: 2003 L-XBDHA 2	x	
ISO 6743-9: 2003 L-XBDHA 3		x

APPLICATIONS DES GRAISSES MOBILUX :

La graisse UNIREX N 2 est recommandée pour la lubrification des moteurs électriques. Elle peut être utilisée sur les moteurs NEMA (National Electric Manufacturer's Association) de classe d'isolation A, B et F.

La plupart des applications pour les graisses UNIREX N implique un mode de graissage manuel. Bien que la graisse UNIREX N 2 puisse être utilisée dans des systèmes centralisés automatiques, les équipements desservis par ces systèmes n'exigent généralement pas les propriétés de longue durée de vie des graisses UNIREX N, puisque l'une des fonctions des systèmes automatiques est de remplir le lubrifiant à des intervalles relativement courts. La graisse UNIREX N 3 ne doit pas être utilisée dans ces systèmes.

PROPRIÉTÉS ET SPÉCIFICATIONS :

Propriété	2	3
Grade	NLGI 2	NLGI 3
Type d'épaississant	Complexe de lithium	Complexe de lithium
Couleur, visuel	Vert	Vert
Point de goutte, °C, ASTM D 2265	210	210
Séparation de l'huile, 30h à 100°C, % masse, ASTM D6184	1,5	0,6
Pénétrabilité, 100 KX, 0,1 mm, ASTM D217	25	30
Pénétrabilité, 60X, 0,1 mm, ASTM D217	280	235
Test rouille SKF Emscor, eau distillée, ASTM D6138 ASTM D2266	0,1	0,1
Viscosité à 100°C, huile de base mm ² /s, ASTM D445	12,2	12,2
Viscosité à 40°C, huile de base mm ² /s, ASTM D445	115	115
Indice de viscosité, ASTM D2270	95	95
Délavage à l'eau, perte à 79°C, % poids ASTM D1264	3,7	3,5

SANTÉ ET SÉCURITÉ :

Les recommandations relatives à la santé et la sécurité de ce produit se trouvent sur la fiche de données de sécurité (FDS) @<http://www.msds.exxonmobil.com/psims/psims.aspx> Sauf indication contraire, toutes les marques commerciales utilisées ici sont des marques ou des marques déposées d'Exxon Mobil Corporation ou de l'une de ses filiales. Les caractéristiques typiques sont celles obtenues avec un seuil de tolérance usuel en production et ne peuvent être considérées comme des spécifications. Les variations dans des conditions de production normales n'affectent pas les performances du produit attendues quel qu'en soit le site. Les informations contenues dans ce document sont sujet à changement sans avis préalable. Nos produits peuvent ne pas être disponibles localement. Pour plus de renseignements contacter votre représentant local ou visiter notre site www.ExxonMobil.com. ExxonMobil est constituée de nombreuses filiales et entreprises affiliées, la plupart avec des noms incluant : Esso, Mobil, ExxonMobil. Aucun élément dans ce document ne peut substituer ou remplacer l'individualité corporative des sociétés locales. Elles restent à ce titre comptables et responsables face à des actions locales.